RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2SE Conseils
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège Social : 10, Rue de la Ruelle
59570 BERMERIES

882 801 525 RCS VALENCIENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 25 MARS 2024

L'an Deux Mil Vingt-Quatre,
Le 25 Mars,
A 10 Heures,

Monsieur Alrick VOIRIN,
demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2SE Conseils,

Associé Unique et seul Gérant de ladite Société,

A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Alrick VOIRIN envisage d'étendre l'objet social de la Société afin d'accroître son Chiffre d'Affaires en s'ouvrant à de nouveaux marchés.

A pris les décisions suivantes :

- **Extension de l'objet social,**
- **Modification corrélative de l'article 2 – OBJET – des Statuts,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,**
- **Questions diverses**.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'Objet Social de la Société aux activités de la photographie et la vidéo pour les entreprises et, en conséquence, de modifier l'article 2 - OBJET des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet :

- **Le conseil et l'accompagnement d'entreprises dans la mise en place de démarches et dans la gestion de projets, dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de l'environnement,**
- **La photographie et la vidéo pour les entreprises.**

AV

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME DÉCISION

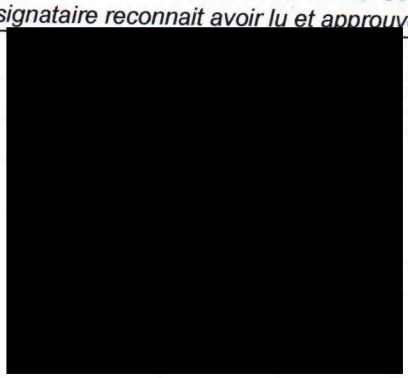
L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

* * *

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Alrick VOIRIN
Gérant Associé Unique
Le signataire reconnait avoir lu et approuvé le présent procès-verbal



AV